

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 avril 2026

---

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

N° 48

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Martin (Alpes-Maritimes), Mme Corneloup, Mme Blin, M. Bazin et M. Juvin

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Au début de la deuxième phrase de l'alinéa 44, substituer aux mots :

« Avant 2035 »

les mots :

« Dans la foulée ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Lors du conseil des ministres franco-allemand d'août 2025, la France et l'Allemagne ont signé un accord de coopération bilatérale visant à la mise en service d'une capacité spatiale opérationnelle d'alerte avancée à l'horizon 2030.

Cette ambition est nécessaire pour faire face à la menace actuelle et à venir. Le présent amendement met en cohérence, d'une part, le projet de loi avec cette ambition, et, d'autre part, le tableau décrivant les capacités avec l'alinéa « Alerte avancée ».